

Rappel des critères de recevabilité de la demande de bourse : le sportif doit répondre simultanément aux trois critères suivants :

- Etre inscrit sur les listes ministérielles de sportifs de haut dans l'une des catégories suivantes : ELITE, SENIOR ou RELEVE (consultables sur le site internet du Ministère des Sports, <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>).
- Etre licencié dans une association sportive du département des Bouches-du-Rhône.
- Etre domicilié dans les Bouches-du-Rhône, ou être membre d'un pôle situé dans ce département.

Si ces trois critères sont remplis, le sportif peut alors prétendre à une bourse départementale. Pour cela la procédure est la suivante :

1. Déposer une demande de bourse 2020-2021 sur le site :

<https://subventions.departement13.fr/sub/login-tiers.sub> entre le lundi 02 novembre 2020 et le vendredi 04 décembre 2020.

Pour les athlètes ayant bénéficié d'une aide du département l'année dernière :

- Se reconnecter à l'aide de son "identifiant" et "mot de passe".

Pour les nouveaux utilisateurs :

- S'inscrire en tant que « **nouvel utilisateur** ».
- Cliquez « **personne physique** ».
- Cliquez à gauche sur l'onglet « **Déposer un dossier** ».

The screenshot shows a web interface with a navigation menu on the left containing: 'S'identifier / S'inscrire', 'Déposer un Dossier', 'Suivre mes Dossiers', and 'Mes infos personnelles'. A red error banner at the top states: 'Pour accéder à cette fonctionnalité, vous devez être authentifié'. The main content area is split into two panels. The left panel, titled 'DEJA INSCRIT ? Identifiez vous !', contains a login form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'S'identifier' button, and a link for 'Mot de passe oublié ?'. The right panel, titled 'NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !', contains a registration form with fields for 'Nom*', 'Prénom*', 'Email*', 'Confirmation de l'email*', 'Identifiant*', 'Mot de passe*', 'Confirmation du mot de passe*', 'Vous êtes*' (with a dropdown menu set to 'Personne Physique'), and 'Date de naissance*' (with a date picker). A legend at the bottom indicates that '*' denotes mandatory fields, and a 'S'inscrire' button is located at the bottom right.

- Cliquez sur « **Bourse aux sportifs de haut niveau** »
- Télécharger et remplir les **PIECES OBLIGATOIRES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE**
- Cliquez sur l'onglet orange « **Déposer un dossier** ».

Lorsque le dossier est complet, il est réceptionné par le service des sports du Conseil départemental 13, qui l'instruit et en vérifie les informations.

2. Si le dossier est complet et recevable, il est alors présenté en commission d'attribution des bourses :

Cette commission est composée de représentant du CD13, de l'État, et autres institutions départementales représentatives du sport.

Les demandes sont alors étudiées en fonction des frais liés à la pratique sportive, ainsi qu'à la situation sociale et financière de l'athlète.

3. Le dossier passe ensuite en Commission permanente du Conseil départemental 13.

Dès que le vote a eu lieu, les notifications de montants attribués sont envoyées aux athlètes en courrier postal par le service des séances du CD13.

4. Le mandatement de la bourse accordée est versé sur le compte bancaire de l'athlète, environ un mois après le passage en Commission permanente.